

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil privé. A titre de leader du gouvernement à la Chambre, voudrait-il songer à présenter le bill concernant les paiements anticipés avant le bill sur le crédit agricole? Comme le bill sur les paiements anticipés ne prête pas à controverse, il pourrait facilement être adopté ce soir, et l'argent pourrait alors être mis promptement à la disposition des agriculteurs.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, les deux bills auraient pu être adoptés avant ce soir si les vis-à-vis avaient approuvé la formule que nous avons discutée l'autre soir.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car il convient de signaler, je crois, que notre parti a convenu publiquement à la Chambre que le projet de loi sur les avances en espèces pouvait être adopté en une seule journée, vendredi dernier. Nous avons accepté de faire franchir au projet de loi toutes les étapes à ce moment-là.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

LA TÉLÉDIFFUSION

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA MESURE SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable ministre peut-il nous dire quand il pourra présenter à la Chambre son bill concernant la télévision scolaire?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, quant à la présentation du projet de loi lui-même, je ne saurais donner une réponse précise à l'honorable député. Pour ce qui est d'une communication à ce sujet, elle sera faite à la Chambre très prochainement, avant la fin de cette semaine.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le président, relativement à cette proposition dont l'honorable ministre vient de parler, peut-il nous dire si les autorités de la province de Québec ont été pressenties à ce sujet et si l'on a discuté des modalités à apporter?

L'hon. M. Pelletier: Le projet, monsieur le président, est du domaine public depuis plus d'un an et je ne sais pas si cela répond à la question de l'honorable député. Un discours public a été prononcé par un honorable ministre de la province de Québec, lequel

[L'hon. M. Marchand.]

semble exprimer la position de la province à ce sujet. Il s'agit en l'occurrence du discours de M. Masse.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser ma question.

Le gouvernement ou le ministre responsable a-t-il lui-même communiqué avec les autorités de la province de Québec?

L'hon. M. Pelletier: Au moment de mon arrivée au ministère, monsieur le président, nous n'en n'étions plus au stade des communications et des consultations. Je ne sais pas ce qu'avait fait mon prédécesseur.

[Traduction]

LES ROUTES

LA SECONDE ROUTE TRANSCANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics qui, d'après la liste de présence, est ici aujourd'hui. Je voudrais lui demander s'il projette de tenir une conférence nationale sur la voirie, afin que nous puissions examiner la possibilité de construire une seconde route transcanadienne.

M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Je tiendrai cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATION DES TARIFS, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes) propose la 2^e lecture du bill n^o C-116 modifiant la loi sur les postes.

—Monsieur l'Orateur, en écoutant les honorables députés au cours de la première lecture du bill qui vise à modifier la loi sur les postes, j'ai été fort heureux et même touché de l'intérêt que les députés portent au ministère des Postes, à quelque parti qu'ils appartiennent. Cet intérêt dénote, à mon avis, une compréhension réelle de ce que la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement appelle le rôle des Postes dans l'unification du pays. La loi que nous vous soumettons propose certains changements administratifs comme, aussi, certaines modifications aux tarifs des catégories de courrier qui sont de la compétence du Parlement, c'est-à-dire le courrier de la première et de la deuxième classe. Le détail de ces modifications de tarifs a déjà été annoncé. Je me propose maintenant de donner à la Chambre autant de renseignements que possible sur l'historique de ces modifications, y